

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au
nouveau "Burger King" à la chaussée de Mons.- report du 30/11/2023

G. VAN GOIDSENHOVEN annonce qu'il ne fera pas lecture de son texte
d'interpellation car il a obtenu de récentes nouvelles à ce sujet.

Monsieur le Bourgmestre-Président annonce que le Collège n'a pas délivré le permis.

G. VAN GOIDSENHOVEN se réjouit d'entendre cette bonne nouvelle, toutefois, il se
demande quelles sont maintenant les étapes ultérieures ? Ce projet est-il ainsi
enterré ? Le cas échéant, le Collège est-il déterminé à s'opposer au retour de ce
projet ? Il demande de rester vigilants et d'utiliser les moyens nécessaires pour
empêcher la réalisation de ce projet s'il devait être validé d'une quelconque façon.

Monsieur le Bourgmestre-Président confirme que, comme tous les projets, il est
susceptible de suivre la procédure de recours, mais le Collège reste vigilant.